

Déclaration préalable

M. le Recteur, chers collègues,

Cette déclaration sera peu constructive car nous sommes las de répéter en vain l'importance du dialogue social et de la véritable implication des personnels dans les décisions qui les concernent.

Force est de constater que les inquiétudes que nous avons exprimées dans les différentes instances sur le calendrier de cette préparation de rentrée et sur le manque de clarté des choix à opérer lors des répartitions horaires dans les établissements étaient pleinement justifiées. Convaincus que la méthode retenue allait à l'encontre de nos valeurs et du bon fonctionnement des établissements, le fait de devoir se prononcer sur les dotations horaires avant d'avoir connaissance de la carte des formations, sans connaître les modalités de mise en œuvre des missions particulières, le déséquilibre entre les efforts demandés aux uns et aux autres en terme d'heures supplémentaires nous avaient amenées à voter contre la répartition proposée lors du dernier comité technique, malgré des propositions parfois pertinentes et des créations d'emplois,

Aujourd'hui, des lycées professionnels sont en colère et fortement mobilisés suite à des fermetures de sections annoncées entre deux portes et après la tenue des conseils d'administration. Au moment où nous écrivons ce texte, nous ne savons pas si vous aurez accepté, M. le Recteur, de recevoir une délégation issue de ces établissements. Nous soutenons leurs revendications en termes de moyens, de reconnaissance et de respect. Nous exigeons que ne leur soient pas faites des promesses qui ne pourront pas être tenues. Nous exigeons également que la voie professionnelle soit enfin considérée à sa juste valeur, comme une voie de réussite et d'émancipation, pas comme une variable d'ajustement du budget académique ni comme une voie de délestage scolaire. Vous souhaitez augmenter l'accès de nos élèves à l'enseignement supérieur. Nous aussi. Mais nous l'avons dit et répété, notamment lors des groupes de travail sur le projet académique : l'enseignement professionnel, quand il est choisi et soutenu, est aussi un tremplin vers les études.

Nos inquiétudes portaient aussi, M. le Recteur, sur le collège. Notre académie connaît une baisse démographique sur ce niveau, certes, mais nos collègues vont en payer le prix fort, en se voyant contraints d'absorber un nombre très important d'heures supplémentaires dans l'espoir de maintenir des

effectifs supportables et/ou de compenser le gel du point d'indice qui pèse chaque jour plus lourdement sur nos revenus. Nous les invitons à ne pas céder à cette pression et à s'appuyer sur le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 pour refuser les heures qui n'entrent pas dans leurs obligations de service.

Puisque nous évoquons les sujets qui fâchent, M. le Recteur, il nous faut parler ici des menaces qui planent sur les centres d'information et d'orientation, suite au désengagement des départements dans leur fonctionnement. Les personnels sont inquiets, manquent d'information, attendent que les couperets tombent. Que devient le service public d'orientation quand les lieux d'accueil s'éloignent des publics les plus fragiles ? Quid des conditions de travail des personnels quand les distances s'accroissent et que les moyens diminuent ? Quand comptez-vous réunir ce groupe de travail promis en juillet dernier lors d'une audience et que nous attendons toujours ?

D'une manière plus générale, nous n'acceptons pas la manière dont sont détournées les réformes engagées dans le cadre de la Refondation de l'Ecole, comme c'est le cas ces dernières semaines avec la reconnaissance des missions particulières dans le second degré. Par conservatisme d'une part et par manque de courage et de moyens d'autre part, une mesure qui aurait dû permettre d'améliorer la vie quotidienne des personnels en leur permettant de dégager du temps pour s'engager dans leur établissement sans s'épuiser en cumulant les tâches se transforme en surcharge de travail indemnisée, pariant sur la bonne volonté des enseignants et leur besoin d'arrondir leurs fins de mois, sans leur garantir de meilleures conditions de travail ni même de meilleures retraites.

Nous terminerons cette déclaration, M. le Recteur, sur une dernière inquiétude, qui dépasse le cadre académique mais qui nous intéresse tous ici : nous craignons vivement que la réforme du collège ne soit d'ores-et-déjà vidée de sa substance alors que nous la considérons comme un élément-clef de l'ambition de transformation sociale que nous portons. Nous le disons clairement, l'interdisciplinarité, le travail d'équipe, l'accompagnement des élèves ne sont pas des cerises sur un mille-feuille disciplinaire qui ne fait plus ses preuves. Ils doivent être au service des apprentissages et de la construction du projet de nos jeunes concitoyens. Mais nous le disons également très clairement : une telle réforme ne peut se faire sans autonomie des équipes dans la construction de leur projet, sans un véritable engagement des échelons intermédiaires, sans formation, sans temps de concertation identifié, sans reconnaissance de l'engagement des personnels dans un tel bouleversement de leurs pratiques collectives.

Pour le Sgen-CFDT,

Carole Caillard
Nathalie Noël